



Inspection des rayonnages BITO



[https://www.bito.com/fr-fr/
conseils-services/service-bitos/](https://www.bito.com/fr-fr/conseils-services/service-bitos/)

A **BIT OF
SERVICE.**

BITO
SYSTEMES

Inspection des rayonnages

par BITO SYSTEMES

Nous inspectons votre rayonnage conformément aux **réglementations en vigueur** pour assurer la sécurité de votre entrepôt. En tant que fabricant et fournisseur dans le domaine du stockage et de la manutention depuis 1959, nous apportons toute notre expertise dans nos inspections.



Profitez de notre service d'inspection :

- ✓ Conformité avec le renseignement DGUV 208-043 et DIN EN 15635
- ✓ Coordination précise des délais d'inspection
- ✓ Fiabilité
- ✓ Documentation impeccable
- ✓ Liste de pièces de rechange et offre personnalisée par un seul fournisseur
- ✓ Réduction des coûts de réparation potentiels à l'avenir
- ✓ Inspection en cours de fonctionnement



Prenez rendez-vous dès maintenant !

+41 26 667 27 57 | info.ch@bito.com



www.bito.com

Dispositions légales

relatives à l'inspection des rayonnages

Les dispositions suivantes constituent la base légale des inspections de rayonnages :

- BetrSichV
(Ordonnance sur la sécurité des équipements de travail)
- DIN EN 15635
(Rayonnages statiques en acier / Utilisation et maintenance de systèmes de stockage)
- TRBS 1203
(Règlement de sécurité de l'exploitation)
- Renseignement DGUV 208-043
(Sécurité des rayonnages)

Les inspections des rayonnages sont obligatoires au moins **tous les 12 mois** et doivent être effectuées par une **personne compétente**. Il faut notamment contrôler les rayonnages qui sont soumis à des **influences susceptibles d'entraîner des dommages**, qui peuvent à leur tour conduire à des situations dangereuses. De telles influences se produisent par exemple lorsque les rayonnages se trouvent à proximité d'une voie de circulation. Les dommages typiques sont les dommages dus aux chocs dans la zone inférieure des montants et des lisses. Les rayonnages pour charges légères qui sont desservis manuellement sont en règle générale exemptés de l'obligation d'inspection.

Les rayonnages suivants sont soumis à l'obligation d'inspection :

- Rayonnages à tablettes
- Rayonnages à palettes
- Rayonnages cantilever
- Rayonnages à palettes par accumulation
- Rayonnages dynamiques
- Rayonnages à plusieurs étages



À quoi servent les inspections de rayonnages ?

Dans le cadre de l'ordonnance sur la sécurité des équipements de travail, les inspections de rayonnages servent en premier lieu à éviter les accidents dans l'entrepôt. De plus, le contrôle régulier des installations de rayonnages apporte des avantages économiques.

Voici un aperçu des raisons pour lesquelles les inspections de rayonnages sont nécessaires :

- ✓ Prévention des accidents dans les entrepôts
- ✓ Sécurité des employés
- ✓ Fonctionnement ininterrompu des processus de production
- ✓ Sécurité des biens et des marchandises
- ✓ Durée de service prolongée des rayonnages



Quelles sont les inspections à effectuer ?

Dans le cadre de l'ordonnance sur la sécurité des équipements de travail, les inspections de rayonnages servent en premier lieu à éviter les accidents dans l'entrepôt. De plus, le contrôle régulier des installations de rayonnages apporte des avantages économiques.

- **Les « inspections d'expert »** sont des contrôles réguliers qui doivent être effectués au moins **tous les 12 mois** par une **personne qualifiée selon TRBS 1203**. Les inspecteurs de rayonnages BITO sont des personnes habilitées à effectuer une inspection d'expert conformément aux prescriptions légales.
- **Les « inspections internes ou visuelles »** doivent être effectuées par l'exploitant de rayonnages à des intervalles plus rapprochés.

Dans ce cas, le responsable de l'entrepôt doit décider, sur la base d'une analyse des risques, dans quelle mesure et à quels intervalles d'autres inspections ou contrôles visuels doivent être effectués. En règle générale, les contrôles visuels sont effectués chaque semaine par du personnel qualifié.

Déroulement de l'inspection des rayonnages effectuée par BITO

Protocole d'inspection prédéfini /

Étendue de l'inspection selon le renseignement DGUV 208-043 et la norme DIN EN 15635

Nous inspectons votre rayonnage en cours de fonctionnement sous les aspects suivants :

- ✓ Le rayonnage a-t-il été monté conformément aux instructions de montage ?
- ✓ Y a-t-il des dommages sur des composants de l'installation ?
- ✓ Y a-t-il des dommages dus à des chocs ou à une surcharge sur les lisses ?
- ✓ Les montants du rayonnage sont-ils d'aplomb ?
- ✓ Y a-t-il des fissures dans les soudures ou dans le matériau de base ?
- ✓ Quel est l'état et l'efficacité des dispositifs de sécurité ?
- ✓ Quel est l'état du sol du bâtiment ?
- ✓ Quelle est la position des charges sur la palette ?
- ✓ Quelle est la position du porte-charges dans le rayonnage ?
- ✓ La capacité de charge et d'autres informations sont-elles disponibles et à jour ?
- ✓ Les rayonnages sont-ils trop lourdement chargés ?
- ✓ La stabilité des unités de charge est-elle assurée ?
- ✓ Les dimensions maximales des unités de charge sont-elles respectées ?

Lors de l'inspection, nous classons les dommages des éléments à inspecter en trois catégories de danger :

- ✓ **vert** (endommagement devant être observé par l'exploitant)
- ✓ **orange** (déchargement et blocage dans les 4 semaines)
- ✓ **rouge** (déchargement et blocage immédiats des travées de rayonnage)

Une fois que vos systèmes de rayonnage ont été inspectés correctement,
nous convenons avec vous une date pour la prochaine inspection annuelle des rayonnages.



**Convenez avec nous
d'une date pour la
prochaine inspection
de vos rayonnages**

Profitez des avantages de l'inspection de vos rayonnages par BITO

✓ Coordination fiable des délais

Chez BITO, vous bénéficiez d'une coordination fiable des délais. Après une inspection complète de vos rayonnages, nous convenons ensemble d'une date pour la prochaine inspection des rayonnages. Pour que vous puissiez vous préparer à l'inspection annuelle des rayonnages, nous vous rappelons en temps utile la prochaine date. La date ne vous convient plus en raison d'un imprévu de dernière minute ? Dans ce cas, contactez-nous et nous conviendrons d'une nouvelle date.

✓ Fiabilité - nous serons sur place comme prévu

Vous pouvez compter sur nous. Si nous avons convenu d'un rendez-vous pour l'inspection des rayonnages, nous viendrons comme promis. Pas de retards, d'annulations de dernière minute ou même de non-respect des délais non communiqué. La confiance mutuelle est importante pour nous.

✓ Documentation de pointe

Après l'inspection de votre rayonnage, vous recevez une documentation détaillée sur l'état actuel de votre installation de rayonnage. Si nos spécialistes ont identifié des risques ou des dommages sur la construction, ils les classent et les détaillent dans la documentation et proposent des mesures concrètes. Grâce à la documentation détaillée, vous savez exactement ce qu'il faut faire pour assurer la sécurité de votre rayonnage.

✓ Liste de pièces de rechange et offre d'un seul fournisseur

Si, pendant l'inspection des rayonnages par nos spécialistes, des défauts ont été constatés, il faut y remédier pour que la sécurité de votre rayonnage puisse à nouveau être garantie. En tant que fabricant de rayonnages, nous vous fournissons non seulement une liste de pièces de rechange, mais aussi une offre personnalisée. Ainsi, vous ne perdez pas de temps à chercher des pièces de rechange et vous pouvez rétablir la sécurité de votre rayonnage le plus rapidement possible.

✓ Réduisez les coûts potentiels à l'avenir

Nous proposons des équipements de protection et de sécurité adaptés à vos rayonnages. Réduisez vos coûts en protégeant vos marchandises en stock et vos rayonnages contre les dégâts causés par des véhicules de service. Nos spécialistes sont à votre disposition pour vous donner des recommandations à ce sujet.





NOUS PRENONS LE TEMPS
DE VOUS **CONSEILLER.**

+33 1 72 84 90 20

BITO SYSTÈMES

1, avenue des 22 arpents
F-77230 Moussy-le-Neuf

Tel. +33 1 72 84 90 20
Fax +33 1 72 84 90 30

info.fr@bito.com
www.bito.com



Inspection_FR/0624

Rejoignez-nous en ligne pour en savoir plus.



www.bito.com

A **BIT OF YOUR LIFE.**

BITO
SYSTEMES